



Synthèse

Les statistiques de la MSA



Janvier 2022

Régime des non-salariés agricoles

Bilan démographique et financier en 2020

Newton DUMANOIR

En 2020, les populations de bénéficiaires pour toutes les branches et de cotisants du régime des non-salariés agricoles diminuent selon la tendance observée des années précédentes.

Avec plus de 18,4 milliards d'euros, les dépenses du régime augmentent fortement de 5,0 % en 2020. L'évolution des dépenses du régime est affectée par la hausse des montants de prestations versées au titre de la branche maladie, qui est à l'origine de la totalité de la hausse. Sous l'effet du recul démographique continu des populations de bénéficiaires, les dépenses de la branche retraite sont en recul de 0,5 %. Du fait de leur moindre poids, l'évolution positive des dépenses des autres branches contribuent faiblement à l'évolution des dépenses totales.

Quant aux recettes, elles augmentent de 3,6 % avec la forte hausse des montants perçus au titre des transferts d'équilibrage du régime général traduisant une situation plus dégradée pour la branche maladie. Le régime des non-salariés agricoles a émis 583,7 millions d'euros de contribution sociale généralisée (CSG) ; un montant en hausse de 1,3 %. La part de la compensation démographique vieillesse représente 15,0 % des recettes, en baisse de 3,1 % par rapport à 2019.

CCMSA - Direction des Statistiques, des Études et des Fonds
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex

- Directrice de la publication : Nadia Joubert - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- Responsable département Synthèses : David Foucaud foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- Service Financement et gestion du risque : Yannick Sevestre
- Rédactrice : Newton Dumanoir
- Mise en forme : Marie-Claude Mastain
- Diffusion : Claudine Gaillard gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr / Nadia Ferkal - ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr



■ Poursuite du recul démographique pour l'ensemble des branches

La **population protégée en maladie** intègre les actifs cotisants (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole), les invalides, une partie des retraités (un peu moins de la moitié étant protégée par le régime) ainsi que l'ensemble des ayants droit de ces catégories. En 2020, la population protégée en maladie au régime des non-salariés agricoles connaît une nouvelle baisse de ses effectifs de 3,1 %, après - 3,0 % en 2019. Cette diminution s'inscrit dans une tendance de long terme et résulte de la structure démographique du régime avec des retraités âgés et des effectifs de chefs d'exploitation en recul continu (*tableau 1*). Pour les ayants-droit, la baisse des effectifs résulte de la désaffection des conjoints d'exploitant envers le statut de collaborateur d'exploitation et de l'évolution de l'activité professionnelle des conjoints hors du monde agricole. Les enfants sont aussi moins nombreux compte tenu de la baisse de la population d'actifs et de l'âge élevé des ressortissants de ce régime.

Les effectifs de bénéficiaires de **prestations familiales** couverts par le régime ont diminué de 2,0% en 2020, après une hausse modérée de 0,6 % en 2019.

Les effectifs de **retraités** diminuent de 3,0 % en 2020, après une baisse de 2,9 % en 2019. Cette diminution affecte notamment le nombre de pensionnés de droits directs et s'explique par la structure démographique très âgée du régime, avec une attribution de retraite pour deux à trois allocataires décédés.

Les effectifs de bénéficiaires d'une **retraite complémentaire obligatoire** (RCO) diminuent de 1,5 % en 2020. Comme pour la population de retraités, cette baisse des effectifs s'explique principalement par la structure démographique du régime et notamment par l'écart entre le nombre d'attributions de RCO et le nombre de décès parmi les bénéficiaires de cette prestation.

Les effectifs de **cotisants** continuent de baisser avec - 1,6 % en 2020. Les populations de chefs d'exploitation et de collaborateurs d'exploitation ne cessent de diminuer, avec respectivement - 1,3 % et - 6,2 %. Quant aux aides familiaux, ils sont encore moins nombreux en 2020 et leur nombre baisse de 2,5 %.

Tableau 1
Populations du régime des non-salariés agricoles en 2020

	Effectifs 2020	Evolution 2020/2019 en %
Personnes protégées en maladie (hors DOM)	1 239 302	- 3,1
Familles bénéficiaires de prestations légales (hors DOM)	75 389	- 2,0
Bénéficiaires d'un avantage retraite (Métropole + DOM)	1 302 368	- 3,0
Bénéficiaires de retraite complémentaire obligatoire (Métropole + DOM)	672 840	- 1,5
Cotisants NSA (hors DOM)	461 394	- 1,6
<i>Dont chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole</i>	435 790	- 1,3
<i>Dont collaborateurs d'exploitation</i>	22 870	- 6,2
<i>Dont aides familiaux</i>	2 734	- 2,5

Source : MSA

- Personnes protégées en maladie, bénéficiaires d'un avantage retraite et de RCO : dénombrement en moyenne annuelle
- Familles bénéficiaires : nombre de familles bénéficiaires d'au moins une prestation dans l'année
- Nombre de cotisants à au moins une branche (maladie, retraite ou AT) : dénombrement au 1er janvier



Des dépenses en hausse de 5,0 % en 2020

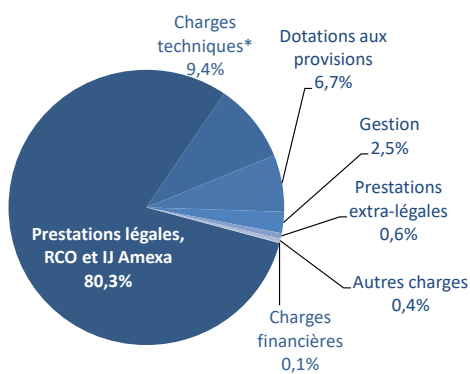
L'ensemble des dépenses du régime des non-salariés s'élève à plus de 18,4 milliards d'euros en 2020, en hausse de 5,0 % par rapport à 2019 (*tableau 2*).

Ces dépenses intègrent principalement des prestations légales, RCO et IJ Amexa comprises (80,3 %). Le reste se décompose en charges techniques (9,4 %), en dotations aux provisions (6,7 %), en dépenses de gestion administrative (2,5 %), en prestations extra-légales (0,6 %), en frais financiers et autres charges (0,5 % - *graphique 1*).

En 2020, l'évolution des dépenses du régime est affectée principalement par la hausse des montants des charges techniques (+ 32,5 %), et notamment celles versées au titre de la branche maladie destinées à financer les interventions de Santé Publique France dans le cadre de la crise sanitaire (*tableau 3*). Du fait de leur moindre poids, l'évolution des dépenses des autres branches ne contribuent pas - ou peu - à l'évolution de la dépense totale.

Graphique 1

Répartition des dépenses du régime des non-salariés agricoles en 2020



Source : MSA

* dont contribution versée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (Cnsa). Le reste se décompose en participation au financement de divers fonds et organismes et prise en charge de prestations par le Fonds de solidarité vieillesse (FSV).

Tableau 2

Montants des dépenses totales du régime des non-salariés agricoles en 2020

Montants en millions d'euros

	Dépenses	Évolution 2020/2019 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Prestations légales, RCO et IJ Amexa	14 815,0	+ 1,2	+ 1,0
Charges techniques	1 724,6	+ 32,5	+ 2,4
Dotation aux provisions	1 226,1	+ 26,8	+ 1,5
Gestion administrative	463,0	- 3,3	- 0,1
Prestations extra-légales	118,7	- 8,1	- 0,1
Autres charges	79,4	+ 70,8	+ 0,2
Charges financières	13,9	++	+ 0,1
TOTAL DEPENSES	18 440,7	+ 5,0	+ 5,0

Source : MSA



Tableau 3

Evolution des dépenses selon la branche en 2020

	MALADIE-IJ Amexa	Atexa	FAMILLE	RETRAITE	RCO	TOTAL DEPENSES
Montants (en millions d'euros)	9 248,5	391,4	563,0	7 355,4	882,4	18 440,7
Evolution en 2020 (en %)	+ 10,0	+ 8,7	+ 0,9	- 0,5	+ 4,3	+ 5,0
Contribution à l'évolution en 2020 (en points)	+ 4,8	+ 0,2	0,0	- 0,2	+ 0,2	+ 5,0

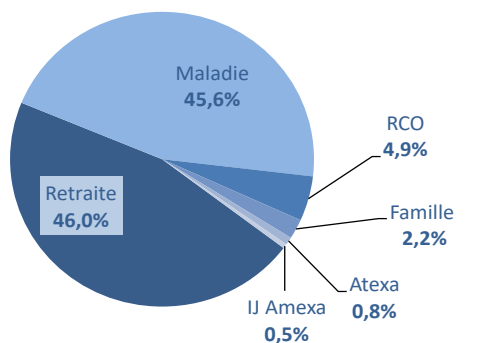
Source : MSA

■ Hausse de 1,2 % du montant des prestations versées en 2020

Le montant des prestations versé par le régime des non-salariés agricoles (y compris la RCO et les IJ Amexa) s'élève à plus de 14,8 milliards d'euros en 2020, en hausse de 1,2 % par rapport à 2019 (*tableau 4*). Les prestations maladie sont à l'origine de la totalité de la hausse.

Graphique 2

Répartition des prestations par branche en 2020



Source : MSA

Tableau 4

Montants des prestations du régime des non-salariés agricoles en 2020

Montants en millions d'euros

	Prestations	Évolution 2020/2019 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Retraite, veuvage	6 811,2	- 2,3	- 1,1
Maladie, maternité, invalidité	6 757,8	+ 5,1	+ 2,2
Famille, logement	320,1	- 1,3	0,0
Atexa	123,7	+ 0,3	0,0
SOUS TOTAL PRESTATIONS LEGALES	14 012,8	+ 1,2	+ 1,1
RCO	727,0	+ 0,2	0,0
IJ Amexa	75,2	+ 13,6	+ 0,1
TOTAL PRESTATIONS	14 815,0	+ 1,2	+ 1,2

Source : MSA

Pour les **prestations légales retraite**, le régime des non-salariés agricoles a versé plus de 6,8 milliards d'euros aux bénéficiaires d'un avantage retraite en 2020. Ce montant représente 46,0 % de l'ensemble des prestations du régime, en baisse de 2,3 % en un an. Cette diminution est en lien direct avec la baisse continue du nombre de retraités dans ce régime (- 3,0 % en 2020).

Le montant des prestations légales **maladie-maternité-invalidité** versé en 2020 s'élève à près de 6,8 milliards d'euros et augmente fortement de 5,1 %. Ce montant représente 45,6 % du total des prestations du régime des non-salariés agricoles (*graphique 2*). Cette croissance est principalement



portée par les prestations maladie exécutées en établissements (+ 8,8 % en 2020) liées à la crise sanitaire du Covid -19.

Le montant versé au titre des **indemnités journalières maladie des exploitants (IJ Amexa)** s'élève à 75,2 millions d'euros en 2020, en forte hausse de 13,6 % contre + 1,2 % en 2019. Cette croissance s'explique par la mise en place de plusieurs mesures dérogatoires par les pouvoirs publics dans le cadre de l'épidémie de Covid-19.

Le montant des **prestations RCO** atteint 727,0 millions d'euros en 2020 et représente 4,9 % du total des prestations versées par le régime. Ce montant augmente de 0,2% en un an après une hausse de 0,2 % également en 2019 et une baisse de 1,4 % en 2018. L'évolution des dépenses résulte principalement de la hausse des prestations de droits dérivés. La démographie déclinante de la branche retraite explique également la faible dynamique des prestations de la branche RCO.

Pour la **branche famille**, le montant versé aux bénéficiaires atteint 320,1 millions d'euros en 2020, en baisse de 1,3 %. Ce montant représente 2,2 % du total des prestations du régime des non-salariés. La diminution des dépenses vient en grande partie des prestations dédiées à la petite enfance, et plus particulièrement de la forte baisse des dépenses du Complément de libre choix du mode de garde (CMG) suite à la crise sanitaire et au confinement.

Le montant des prestations **accidents du travail des exploitants agricoles (Atexa)** s'élève à 123,7 millions d'euros en 2020 et représente 0,8 % du total des prestations versées par le régime des non-salariés. Avec + 0,3 % en 2020, la hausse modérée des dépenses de la branche Atexa s'explique principalement par la hausse du montant des remboursements sur le poste des soins prodigués en établissements publics.

Des recettes en hausse de 3,6 % en 2020

Après versement du régime général au titre de l'équilibrage des soldes des branches maladie et famille, les recettes s'élèvent à plus de 18,4 milliards d'euros en 2020, en hausse de 3,6 % par rapport à 2019 (*tableau 5*).

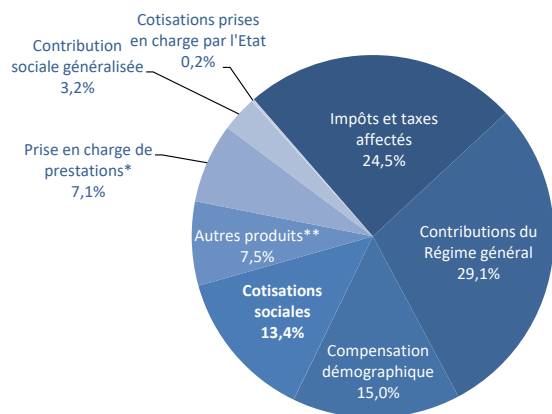
Le régime des non-salariés agricoles est financé par des recettes de natures diverses. Les cotisations sociales et la Contribution sociale généralisée (CSG) représentent 16,6 % du budget en 2020 (graphique 3). Les autres sources de financement résultent des contributions versées par le Régime général (29,1 %), des impôts et taxes affectés (24,5 %), de la compensation démographique vieillesse (15,0 %), de produits de gestion divers (7,5 %), de la prise en charge de prestations (7,1 %), et des cotisations prises en charge par l'Etat (0,2 %).

En 2020, le régime des non-salariés agricoles a émis 583,7 millions d'euros de contribution sociale généralisée (CSG) ; un montant en augmentation de 1,3 %.



Graphique 3

Répartition des recettes du régime des non-salariés agricoles en 2020



*prise en charge par Cnsa ou FSV ou Cnaf
 **dont produits de gestion, financiers et exceptionnels

Source : MSA

Tableau 5

Montants des recettes totales du régime des non-salariés agricoles en 2020

Montants en millions d'euros

	Recettes	Évolution 2020/2019 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Impôts et taxes affectés (Itaf)	4 518,6	- 5,0	- 1,3
Contribution RG	5 358,4	+ 16,7	+ 4,3
Compensation démographique	2 768,7	- 3,1	- 0,5
Cotisations sociales	2 467,7	- 0,8	- 0,1
Autres produits	1 386,7	- 2,6	- 0,2
Prise en charge de prestations	1 309,3	+ 18,9	+ 1,2
CSG	583,7	+ 1,3	0,0
Cotisations prises en charge par l'Etat	45,2	++	+ 0,2
TOTAL RECETTES	18 438,3	+ 3,6	+ 3,6

Source : MSA

Tableau 6

Evolution des recettes selon la branche en 2020

	MALADIE-IJ AMEXA	ATEXA	FAMILLE	RETRAITE	RCO	TOTAL DEPENSES
Montants (en millions d'euros)	9 222,9	395,0	563,0	7 381,6	875,8	18 438,3
Evolution en 2020 (en %)	+ 9,8	+ 1,5	+ 0,9	- 2,1	- 4,4	+ 3,6
Contribution à l'évolution en 2020 (en points)	+ 4,6	0,0	0,0	- 0,9	- 0,1	+ 3,6

Source : MSA

- Au régime des non-salariés agricoles, les branches maladie et famille sont intégrées financièrement dans les comptes du régime général : Voir partie « Données » en fin de document.

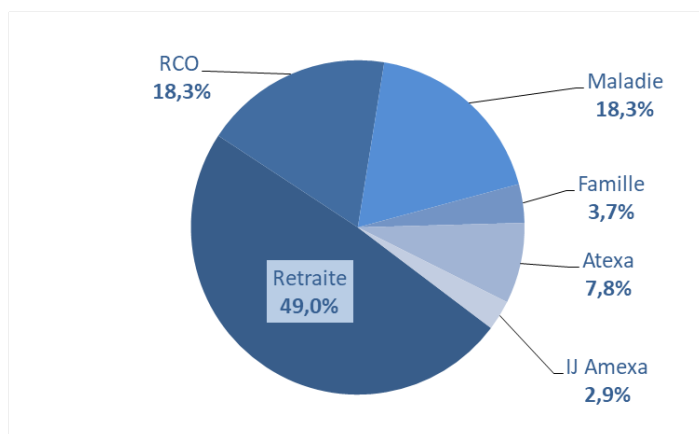


Baisse de 0,8 % des cotisations sociales en 2020

Les cotisations sociales du régime des non-salariés agricoles pour toutes les branches cumulées, hors prises en charge par l'Etat, s'élèvent à près de 2,5 milliards d'euros en 2020 (*tableau 7*), en baisse de 0,8 % par rapport à 2019. La diminution des cotisations s'explique principalement par la baisse de l'assiette RCO (- 0,3 %).

Graphique 4

Répartition des cotisations sociales par branche
en 2020



Source : MSA

Tableau 7

Montants des cotisations sociales du régime
des non-salariés agricoles en 2020

Montants en millions d'euros

	Cotisations	Évolution 2020/2019 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Retraite	1 208,3	+ 0,3	+ 0,1
Maladie (dont invalidité)	451,2	0,0	0,0
Famille	92,2	- 4,7	- 0,2
Atexa	192,6	- 3,6	- 0,3
SOUS-TOTAL	1 944,3	- 0,4	- 0,4
RCO	451,7	- 2,1	- 0,4
IJ Amexa	71,7	- 1,6	0,0
TOTAL COTISATIONS SOCIALES	2 467,7	- 0,8	- 0,8
		Evolution 2020/2019	
Assiette brute totale de cotisations	7 636	+ 1,7	
Assiette RCO totale	11 148	- 0,3	

Source : MSA

Pour la branche retraite, dont les montants émis représentent près de la moitié du total des cotisations, la hausse modérée des montants de cotisations sociales atteint 0,3 % (existence d'assiettes minimales et de plafonnement pour cette branche). Pour la branche maladie, l'évolution est nulle.

En 2020, le montant des cotisations émises au titre de la branche accidents du travail des exploitants agricoles (Atexa) s'élève à 192,6 millions d'euros, en diminution de 3,6 % par rapport à 2019. Cette baisse s'explique par le fait qu'une partie de cotisations employeurs a été prise en charge par l'Etat dans le cadre des mesures de soutien liée à la crise sanitaire.



Le montant de l'assiette RCO est en baisse modérée de 0,3 % en 2020, contre une hausse de 1,4 % en 2019. Le montant émis au titre de la cotisation RCO a diminué de 2,1 % par rapport à 2019.

En 2020, dégradation de la situation financière du régime

Le besoin de financement du régime des non-salariés agricoles est en forte hausse de 16,7 % en 2020 (*tableau 8*) contre + 1,9 % en 2019. Le transfert du régime général en 2020 s'élève à près de 5,0 milliards d'euros pour la branche maladie (+ 17,8 %), complété d'un transfert de près de 400,0 millions d'euros pour la branche famille, montant en hausse par rapport à 2019 (+ 4,7 %).

Après ces transferts d'équilibrage, le résultat net du régime, qui correspond au solde cumulé des branches retraite, Atexa, IJ Amexa et RCO, se dégrade en 2020 (*tableau 9*). En effet, le régime des non-salariés présente un solde global négatif de 2,4 millions d'euros. Ce solde était de 239 millions d'euros en 2019 et de 52 millions d'euros en 2018. Le solde négatif en 2020 des branches IJ Amexa et RCO explique cette dégradation.

Tableau 8

Montants des transferts entre le régime général et le régime des non-salariés agricoles en 2019 et 2020

Montants en millions d'euros

	2019	2020
Maladie – Intégration Cnam	+ 4 212,9	+ 4 963,0
Famille – Intégration Cnaf	+ 377,5	+ 395,4
TOTAL INTEGRATION RG	+ 4 590,4	+ 5 358,4

Source : MSA

Montants avec « + » : le transfert représente une recette pour le régime agricole
Montants avec « - » : ce montant est une dépense pour le régime agricole qui verse au régime général

Tableau 9

Résultat net par branche en 2019 et 2020 (après transferts)

Montants en millions d'euros

	2019	2020	
Maladie	0,0	0,0	Branches bénéficiant de transferts du RG pour équilibrer le solde global
Famille	0,0	0,0	
Retraite	+ 147,5	+ 26,2	
Atexa	+ 29,3	+ 3,6	
IJ Amexa	- 8,1	- 25,7	
RCO	+ 70,5	- 6,5	
RESULTAT NET (après transferts d'équilibrage)	+ 239,2	- 2,4	

Source : MSA



DONNÉES

Chaque année, dans le cadre de la préparation de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, la Caisse centrale de mutualité sociale agricole analyse les évolutions des données démographiques et financières de l'année réalisée.

La direction des statistiques, des études et des fonds (DSEF) y participe en expliquant les évolutions des prestations légales, des cotisations et allègements généraux.

Le régime de base des non-salariés agricoles est composé de quatre branches : la maladie-maternité-invalidité, les accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite, la famille.

Le régime des non-salariés agricoles a deux branches supplémentaires : la retraite complémentaire obligatoire (RCO), et les indemnités journalières maladie des exploitants (IJ Amexa).

Les montants de charges et de recettes regroupent celles de la métropole et des départements d'outre-mer (DOM).

Au régime des non-salariés agricoles, la branche maladie est intégrée financièrement à celle du régime général depuis 2009. A ce titre, ce dernier équilibre le solde global de la branche par un « transfert d'équilibre », dont le montant peut être positif ou négatif. Ainsi, le solde de la branche maladie du régime des non-salariés est inscrit dans les comptes du régime général. Pour la branche famille, les dépenses et recettes du régime des non-salariés sont intégrées totalement dans les comptes de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). En revanche, les branches retraite et Atexa ne disposent pas de mécanisme d'équilibrage. Leur éventuel déficit reste donc à la charge du régime des non-salariés agricoles.

Sigles cités :

Atexa :	Accident du travail des exploitants agricoles
Cnaf :	Caisse nationale d'allocations familiales
Cnam :	Caisse nationale d'assurance maladie
Cnsa :	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CSG :	Contribution sociale généralisée
FSV :	Fonds de solidarité vieillesse
IJ Amexa :	Indemnité journalière des exploitants agricoles
Itaf :	Impôts et taxes affectés
NSA :	Non-salariés agricoles
RCO :	Retraite complémentaire obligatoire
RG :	Régime général
Smic :	Salaire minimum de croissance